



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N°délib. : 000788

Séance du jeudi 16 avril 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau
à Besançon,
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Etaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques THIEBAUT (représenté par Jean-Pierre BASSELIN) **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Yves-Michel DAHOUI, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER (à partir du rapport 2.2), Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER (à partir du rapport 1.1.3), Danièle POISSENOT (à partir du rapport 4.4), Françoise PRESSE (à partir du rapport 4.1), Jean ROSSELOT (à partir du rapport 0.2), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN (à partir du rapport 1.1.3) **Beure :** Philippe CHANEY (à partir du rapport 3.3), Auguste KOELLER **Boussières :** Roland DEMESMAY **Brillans :** Alain BLESSEMILLE **Chaleze :** Christophe CURTY **Chalezeule :** Raymond REYLE, Christian MAGNIN-FEYSOT (représenté par Francis MISSEMER) **Champagney :** Claude VOIDEY (à partir du rapport 8.1) **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Denis GALLET, Philippe GUILLAUME (à partir du rapport 4.3) **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Claude PREIONI **Genes :** Jean SIMONDON (représenté par Maryse MILLET) **Grandfontaine :** François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Daniel HUOT, Didier MARQUER **Marchaux :** Bernard BECOULET (représenté par Mauricette JEANNIN), Brigitte VIONNET **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT (à partir du rapport 4.4), Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU (représenté par Séverine MONLLOR) **Morre :** Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 0.2), Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS **Pelousey :** Catherine BARTHELET (à partir du rapport 0.2), Claude OYTANA (à partir du rapport 0.2) **Pirey :** Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par Jean-François HUMBERT) **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU (représenté par Valérie BRIOT jusqu'au rapport 3.3 et présent à partir du rapport 4.1), Christian BOILLEY **Thise :** Jean TARBOURIECH **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Torpes :** Bernard LAURENT **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 4.1) **Vorges les Pins :** Patrick VERDIER.

Etaient absents : **Arguel :** André AVIS **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL **Besançon :** Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Martine BULTOT, Benoît CYPRIANI, Jean-Jacques DEMONET, Françoise FELLMANN, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Philippe GONON, Martine JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Elisabeth PEQUIGNOT, Béatrice RONZI **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Busy :** Philippe SIMONIN **Champoux :** Thierry CHATOT **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **François :** Françoise GILLET **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **Novillars :** Philippe BELUCHE **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Routelle :** Claude SIMONIN **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE.

Secrétaire de séance : M. Emmanuel DUMONT

Procurations de vote :

Mandants : T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, F. BRANGET, B. CYPRIANI, F. FELLMANN, A. GHEZALI, P. GONON, M. JEANNIN, J.-S. LEUBA, E. PEQUIGNOT, B. RONZI, B. ASTRIC, F. GILLET, J.-Y. PRALON.

Mandataires : D. POISSENOT, E. SASSARD, N. GUILLEMET, J. SCHIRRER, L. HAKKAR, O. FAIVRE-PETITJEAN, M. OMOURI, N. BODIN, J. ROSSELOT, J. PANIER, R. DEMESMAY, G. GALLIOT, C. PREIONI.

Objet : Ajustements techniques

Ajustements techniques

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

À l'issue d'une procédure de recrutement, la candidature d'un agent non titulaire a été retenue. Il est en conséquence proposé de définir les conditions de son contrat.

Suite au départ en retraite d'un agent au sein de la Direction de la Gestion des Déchets et afin de prendre en considération la réorganisation du secteur commercial de celle-ci, il est proposé de transformer le poste de rédacteur (catégorie B) en un poste d'adjoint administratif (catégorie C).

Un poste de chargé d'opération initialement créé au grade de technicien supérieur territorial (catégorie B) a été transformé en poste de contrôleur territorial (catégorie B) en 2007 afin de permettre le recrutement d'un agent titulaire par voie de détachement. Toutefois, suite à la réussite de l'agent au concours de technicien supérieur territorial, il est proposé de positionner à nouveau le poste sur ce grade.

I. Ajustement technique suite à une procédure de recrutement au poste de Chargé d'études Transports (catégorie B)

Suite à la mobilité d'un agent, un poste de Chargé d'études (catégorie B) au sein de la Direction des Transports, Infrastructures et Déplacements est devenu vacant. Aussi, en vue de pourvoir ce poste, une procédure de recrutement a été engagée. Des entretiens ont eu lieu les 9 et 20 mars derniers.

La personne qui a été retenue est titulaire d'une Licence de Géographie mention Aménagement du territoire et d'un diplôme de troisième cycle spécialisé en Transports, mobilités et environnement qui lui ont permis d'acquérir des connaissances théoriques solides dans ces domaines. Elle présente également plusieurs expériences de chargé d'études transports au sein d'une agence d'urbanisme et de collectivités locales.

Toutefois, celle-ci n'est ni titulaire, ni lauréate inscrite sur liste d'aptitude des concours. Il est donc proposé de retenir cette candidature dans le cadre de l'article 3 de la loi du 26 Janvier 1984 qui précise que « les collectivités et établissements ne peuvent recruter des agents non titulaires que pour faire face temporairement et pour une durée maximale d'un an à la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu par un fonctionnaire ».

Considérant notamment :

- la déclaration de vacance de l'emploi,
- le recrutement infructueux de fonctionnaires territoriaux ou de candidats sur liste d'aptitude correspondant au profil recherché,
- la nature des fonctions afférentes à cet emploi,
- les activités et responsabilités à confier à l'agent recruté,
- les besoins du service en raison du caractère particulier des missions confiées.

Éléments du recrutement :

- contrat de droit public,
- durée d'un an à compter du 1er mai 2009 (date à confirmer),
- travail à temps complet,
- indice brut de rémunération 322 en référence au grade de technicien supérieur territorial (catégorie B),
- régime indemnitaire conforme aux délibérations du Conseil Districale du 15 octobre 1994, du 22 décembre 2000, ainsi qu'à la délibération du Conseil Communautaire du 25 mars 2005 (niveau 4b).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 3, de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

II. Transformations de poste

A/ Transformation d'un poste suite à la réorganisation d'un service

La Direction de la Gestion des Déchets a engagé une démarche de réorganisation de son secteur commercial en vue de renforcer l'efficacité du service aux usagers. Dans ce cadre, des postes existants de gestionnaires administratifs ont évolués vers des fonctions de chargés de clientèle, dédiés au suivi et à la gestion des usagers de secteurs géographiques déterminés.

Afin de prendre en considération l'évolution organisationnelle du secteur commercial de cette direction et d'en renforcer la cohérence, il est proposé de transformer le poste de rédacteur (catégorie B), prochainement vacant suite au départ en retraite d'un agent, en un poste d'adjoint administratif (catégorie C).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la transformation d'un poste de rédacteur (catégorie B) en un poste d'adjoint administratif (catégorie C),
- se prononce favorablement sur la modification de la liste des emplois permanents.

B/ Transformation d'un poste suite à la réussite d'un agent à un concours

Un poste de chargé d'opération, initialement créé au grade de technicien supérieur territorial (catégorie B), a été transformé en poste de contrôleur territorial (catégorie B) par délibération en date du 16 février 2007 afin de permettre le recrutement d'un agent titulaire de la fonction publique d'Etat par voie de détachement.

Toutefois, suite à la réussite de l'agent au concours de technicien supérieur territorial, il est proposé de positionner à nouveau le poste sur ce cadre d'emploi. Cette transformation s'inscrit dans une démarche de recherche de cohérence dans le pesage des postes, l'ensemble de postes de Chargés d'opération du pôle des moyens techniques relevant alors du grade de technicien supérieur.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la transformation d'un poste de contrôleur (catégorie B) en un poste de technicien supérieur (catégorie B),
- se prononce favorablement sur la modification de la liste des emplois permanents.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 125
Contre : 0
Abstention : 0

Direction Financière-Comptable
PLANNING DE LA COMMUNAUTÉ
D.U.M.C.J.
Contrôle de légalité

RECU 28 AVR 2009

Pour extrait conforme,
Le Président